

COMITÉ ADMINISTRATIF
Ce 8 mai 2024

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest, tenue à la salle du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest, le 8 mai 2024, à 19 h.

Présents:	MM.	Jaclin Bégin Michaël Otis Yves Dubé Serge Marquis	Préfet Préfet suppléant Secteur centre Secteur sud
Directeur général :	M.	Normand Lagrange	
Absent :	M.	Alain Grégoire	Secteur nord

CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

La séance ayant été convoquée dans le délai prescrit et le quorum étant satisfait, le président, monsieur Jaclin Bégin, la déclare ouverte à 19 h.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal du 17 avril 2024;
4. Affaires en découlant;
5. Présentation et acceptation des rapports des déboursés et des rapports budgétaires;
6. Informations;
7. Rapports et comptes rendus;
8. Administration générale;
9. Développement;
10. Matières résiduelles;
11. Aménagement;
12. Gestion des territoires non organisés;
13. Résolutions diverses;
14. Divers;
15. Levée de la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 AVRIL 2024

24-A-70

Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Michaël Otis et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 17 mars 2024, dont lecture est dispensée.

AFFAIRES EN DÉCOULANT

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES RAPPORTS DES DÉBOURSÉS ET DES RAPPORTS BUDGÉTAIRES

Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest

Rapport des déboursés

24-A-71

Proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par monsieur Michaël Otis et unanimement résolu que le rapport des déboursés de la MRC d'Abitibi-Ouest, pour la période du 1^{er} au 30 avril 2024 et dont voici le sommaire, soit accepté et payé :

• Fonds administration	579 551,08 \$
• Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux	32 351,10 \$
• Fonds local d'investissement	250 078,55 \$
• Programme Aide d'urgence aux PME	19,22 \$
• Programme Aide feux de forêt	43,70 \$
• Fonds local de solidarité	100 000,00 \$

Rapport budgétaire

24-A-72

Proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par monsieur Michaël Otis et unanimement résolu d'adopter le rapport budgétaire au 31 mars 2024 de la MRC d'Abitibi-Ouest, tel que présenté.

Territoires non organisés (TNO)

24-A-73

Proposé par monsieur Michaël Otis, appuyé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu que le rapport des déboursés des TNO, pour la période du 1^{er} au 30 avril 2024 et dont voici le sommaire, soit accepté et payé :

• TNO	98 944,40 \$
-------	--------------

Rapport budgétaire

24-A-74

Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Michaël Otis et unanimement résolu d'adopter le rapport budgétaire au 31 mars 2024 du TNO Rivière-Ojima, tel que présenté.

INFORMATIONS

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

RAPPORTS ET COMPTES RENDUS

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

ADMINISTRATION GENERALE

Ressources humaines

Adjointe administrative – Service forêt

24-A-75

Proposé par monsieur Michaël Otis, appuyé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu d'embaucher madame Joanie Melançon, au poste d'adjointe administrative du Service forêt, et ce, à compter du 13 mai 2024.

Le tout selon la politique contractuelle en vigueur.

Centre de valorisation des matières résiduelles (CVMR) – Emploi étudiant : Préposé à l'accueil

24-A-76

Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Michaël Otis et unanimement résolu d'embaucher monsieur Noah Poisson, au poste de préposé à l'accueil du Centre de valorisation des matières résiduelles, et ce, pour la période estivale 2024.

Le tout selon la politique contractuelle en vigueur.

Bureau d'information touristique – Emploi étudiant : Conseiller en séjour

24-A-77

Proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu d'embaucher monsieur Marc-Antoine Riopel, au poste de conseiller en séjour au Bureau d'information touristique, et ce, pour la période estivale 2024.

Le tout selon la politique contractuelle en vigueur.

Aménagiste

24-A-78

Proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par Serge Marquis et unanimement résolu d'embaucher monsieur Yousri Sadek Lavialle, au poste d'aménagiste pour l'élaboration du Plan climat, à compter de septembre 2024, pour une période d'un an.

Le tout selon la politique contractuelle en vigueur.

Politique des frais de déplacement à tarif fixe

ATTENDU QUE les employés et les élus assument des déplacements avec leur propre véhicule dans l'exercice de leurs fonctions;

ATTENDU QUE le 14 mars 2022, la MRC d'Abitibi-Ouest a adopté la *Politique des frais de déplacement à tarif mensuel modulé* en raison de la hausse imprévisible du prix du carburant;

ATTENDU QUE cette façon de faire alourdi les tâches du Service administratif;

ATTENDU QU' il est proposé de s'inspirer de la Directive concernant les frais de déplacement du Secrétariat du Conseil du trésor du Québec, dans laquelle le tarif est fixé à 0,62 \$ du kilomètre parcouru;

24-A-79

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu :

- **D'ABOLIR** la *Politique des frais de déplacement à tarif mensuel modulé*;
- **DE FIXER** à 0,62 \$/km l'indemnité applicable à l'utilisation d'un véhicule personnel par un employé ou un élu dans le cadre de ses fonctions, et ce, à compter du 1^{er} mai 2024;
- **D'ENCOURAGER** le covoiturage en ajoutant une indemnité additionnelle de 0,05 \$/km par passager supplémentaire, jusqu'à concurrence 0,15\$/km.

Horaire d'ouverture du bureau administratif – Service aux citoyens

24-A-80

Proposé par monsieur Michaël Otis, appuyé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu qu'à compter du 24 juin 2024, le bureau administratif de la MRC d'Abitibi-Ouest sera ouvert au public 4 jours par semaine, soit du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Société d'habitation du Québec – Programmes d'amélioration de l'habitat : Demande de bonification

CONSIDERANT QUE la MRC d'Abitibi-Ouest agit à titre de partenaire pour la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec (SHQ);

CONSIDERANT QUE la SHQ verse au partenaire un montant forfaitaire par dossier, pour la livraison du programme RénoRégion (PRR) et le Programme d'adaptation de domicile (PAD);

CONSIDERANT QUE lorsque les travaux sont terminés, l'inspection des travaux et la signature du rapport doivent être réalisées par un inspecteur accrédité par la SHQ suivant les modalités des programmes;

CONSIDERANT QUE l'inspecteur accrédité doit se rendre sur place afin de procéder à l'inspection finale et que, pour ce faire, il doit :

- prendre des photos qui permettent de voir clairement la correction apportée à chacune des déficiences inscrites dans le devis détaillé;
- s'assurer de la qualité des travaux et de leur conformité au devis détaillé. Si l'exécution des travaux est jugée

satisfaisante, l'inspecteur rédige le formulaire *Rapport d'avancement des travaux et recommandation de paiement*, qu'il fait signer par le propriétaire et par l'entrepreneur;

CONSIDERANT QUE les techniciens en évaluation foncière de la MRC procèdent à l'inspection du bâtiment lorsque les travaux sont terminés et que, pour ce faire, ils doivent :

- prendre des photos qui permettent de voir clairement les travaux et le bâtiment;
- prendre des mesures afin de mettre à jour la description du bâtiment;
- etc.

CONSIDERANT QUE le PRR et le PAD s'appliquent généralement à de petits bâtiments (maison unifamiliale d'un à deux étages) sur un territoire à caractère rural comme celui de la MRC d'Abitibi-Ouest;

CONSIDERANT QUE l'inspection finale dans le cadre du PRR et PAD ne requiert pas autant de formation technique que lors de l'inspection initiale et lors de l'élaboration du devis détaillé pour les petits bâtiments;

CONSIDERANT la pénurie de main-d'œuvre, particulièrement en région éloignée comme en Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDERANT QU' après trois affichages, la MRC d'Abitibi-Ouest ne trouve toujours pas de candidat pour le poste d'inspecteur en bâtiment accrédité répondant aux exigences de la SHQ, en raison du faible bassin de population;

CONSIDERANT QUE la MRC doit confier les dossiers à une inspectrice située à plus de 200 km de ses bureaux administratifs;

CONSIDERANT QUE l'inspecteur ne peut pas visiter plusieurs maisons au cours d'un même déplacement, lors d'une demande d'inspection finale, contrairement à l'élaboration d'un dossier.

CONSIDERANT QUE les travaux se terminent à des dates différentes et que le nombre de dossiers pour une MRC située en région éloignée et ayant une population inférieure à 25 000 habitants est insuffisant pour regrouper des inspections finales dans la même semaine ou le même mois;

CONSIDERANT QUE la situation occasionne des coûts additionnels pour la livraison de chaque dossier puisque nous devons assumer les frais de déplacement et le temps additionnel de l'inspecteur;

24-A-81

EN CONSEQUENCE, proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Michaël Otis et unanimement résolu :

- **DE DEMANDER** à la Société d'habitation du Québec, une modification aux modalités du programme RénoRégion et du Programme d'adaptation de domicile, pour les MRC situées en région éloignée et ayant une population inférieure à 25 000 habitants, afin d'autoriser un employé de la MRC, non accrédité en tant qu'inspecteur, à effectuer l'inspection finale ainsi qu'à

compléter et signer le formulaire *Rapport d'avancement des travaux et recommandation de paiement*.

DÉVELOPPEMENT

Conseil des arts et des lettres – Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de l'Abitibi-Témiscamingue « Entente sectorielle de développement » 2024-2027

ATTENDU QUE l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de l'Abitibi-Témiscamingue 2021-2024 a pris fin le 31 mars 2024;

ATTENDU QUE le Conseil des arts et des lettres (CALQ) souhaite renouveler cette entente importante pour le milieu des arts et des lettres en Abitibi-Témiscamingue, celle-ci ayant permis de soutenir de nombreux projets réalisés en synergie avec les collectivités de la région;

ATTENDU QUE la contribution de la MRC d'Abitibi-Ouest provient du Fonds régions et ruralité, octroyé en vertu de l'entente *Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes* du gouvernement du Québec, laquelle vient à échéance le 31 décembre 2024;

24-A-82

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu :

- **D'AUTORISER** monsieur Jaclin Bégin, préfet et monsieur Normand Lagrange, directeur général à signer l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de l'Abitibi-Témiscamingue « Entente sectorielle de développement » avec le Conseil des arts et des lettres du Québec;
- **DE CONFIRMER** notre contribution financière, pour un montant pouvant aller jusqu'à 10 000 \$, pour l'année 2024-2025;
- **DE CONTRIBUER**, pour un montant pouvant aller jusqu'à 10 000 \$ annuellement pour les années 2025-2026 et 2026-2027, selon les crédits disponibles;
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds régions et ruralité, volet 2 à cet effet.

Exposition à la MRC d'Abitibi-Ouest – Appel de dossier

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest souhaite inviter les artistes en arts visuels de son territoire à soumettre un dossier d'exposition afin de leur offrir une visibilité, ainsi qu'à leurs œuvres;

24-A-83

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu d'ouvrir la période d'appel de dossier d'exposition et ce, jusqu'au 12 juin 2024, pour l'exposition qui se déroulera du 18 septembre au 18 décembre 2024.

MATIERES RESIDUELLES

Plateforme de compostage – Forage complémentaire

24-A-84

Proposé par monsieur Michaël Otis, appuyé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu :

- **D'ACCEPTER** l'offre de service d'AtkinsRéalisis, n° 692059 - Avenant #4.0, au prix forfaitaire de 15 520 \$, taxes en sus, pour le forage complémentaire relatif à la construction d'une usine de compostage;
- **D'UTILISER** l'excédent de fonctionnement affecté à la plateforme de compostage à cet effet.

AMÉNAGEMENT

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

GESTION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

RÉSOLUTIONS DIVERSES

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) - Colloque Chaire de recherche du Canada sur la valorisation, la caractérisation et la transformation du bois

24-A-85

Proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par monsieur Michaël Otis et unanimement résolu de contribuer financièrement au 4^e colloque de la Chaire de recherche du Canada sur la valorisation, la caractérisation et la transformation du bois, organisé par l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, à titre de partenaire « Expert », pour un montant de 1 500 \$.

DIVERS

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

LEVÉE DE LA SÉANCE

24-A-86

Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Michaël Otis et unanimement résolu de lever et de fermer la séance. Il est 20 h 15.

Le préfet

Le directeur général

ADOPTÉ LE : 5 juin 2024

RATIFIÉ LE : 26 juin 2024

Je, Jaclin Bégin, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.